

Dans ce numéro

Quoi de neuf?

Faits saillants - Payworks

Apprenez à les connaître

Apprenez à connaître votre représentant du service à la clientèle

Revue du budget fédéral

Plan d'action économique 2012

Payworks
mars/avril
Bulletin

the
works

Quoi de neuf?

Faits saillants - Payworks

Rapport sur les contrôles internes 2011

Il est maintenant possible de télécharger la Norme canadienne no 3416 (NCCM 3416) – Rapport sur les contrôles d'un organisme de services en format PDF. Vous trouverez le rapport dans la page du portail Web sous Rapports.

À noter que la norme NCCM a été établie pour s'appliquer aux périodes de déclaration terminées à partir du 15 décembre 2011 et remplace le chapitre 5970.

Veuillez nous communiquer tous les

commentaires que vous recevez, car nous sommes toujours à la recherche de moyens d'améliorer nos contrôles et de nous assurer qu'ils conviennent à nos clients.

Mise à jour sur les produits du traitement de la paie

Payworks a apporté des améliorations à la caractéristique Automatisation de l'élément de paie dans le traitement de la paie. Ces améliorations comprennent de nouveaux champs et de nouvelles caractéristiques pour les critères de sélection et de déclenchement, dont les suivants :

- Un champ pour les renseignements divers a été ajouté aux critères de sélection de la caractéristique Automatisation de l'élément de paie. Les utilisateurs peuvent maintenant facilement déterminer les groupes d'employés.
- Critères de déclenchement : Les nouveaux champs pour l'élément de paie, dont « Limite maximale », « Limite minimale », « Deuxième facteur » et « Remaining Target », peuvent maintenant être chargés au moyen de la caractéristique Automatisation de l'élément de paie.
- En plus des nouveaux champs d'élément de paie, les utilisateurs peuvent maintenant ajouter des unités et des montants CAJ aux éléments de paie de leurs employés. À noter : L'action de remplacement ne fonctionne pas avec les unités/dollars CAJ. Lorsque vous choisissez ces valeurs, « Ajouter » est la seule action valide.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'automatisation de l'élément de paie, vous pouvez consulter les bulletins des produits de Payworks dans la section du site Web de Payworks qui leur est réservée.

Apprenez à les connaître

Apprenez à connaître votre représentant du service à la clientèle

Caryl Long est une représentante du service à la clientèle de Payworks dans la section responsable des sociétés et elle offre actuellement son aide à environ 200 clients. Caryl avait travaillé pour Payworks de 2004 à 2007 avant de changer de province. Elle est revenue au Manitoba en juillet 2011.

« Ce que j'apprécie chez Payworks, c'est de travailler dans une atmosphère de travail agréable, côtoyer des gens extraordinaires et par-dessus tout, entretenir de bonnes relations avec mes clients. J'ai eu la chance de regagner des clients que j'avais lorsque j'étais chez Payworks la première fois, et j'en suis très heureuse! », affirme-t-elle.

Les jours qu'elle préfère sont ceux qui sont les plus occupés, surtout ceux de la période de préparation des feuilles T4. Elle aime aider les clients et leur faciliter

la tâche et surtout savoir qu'ils sont satisfaits à la fin de l'appel.

En dehors du travail, Caryl aime être à la maison avec ses animaux et passer du temps avec ses amis et sa famille. Elle a un chien nommé Bella, un berger de Tervuren âgé de cinq ans, et un chat nommé Alley qui vient d'avoir 10 ans.

Ce printemps, Caryl a beaucoup de projets pour sa maison et son jardin. Elle a par exemple l'intention de concevoir et d'aider à construire un jardin de rocailles dans sa cour. L'été, Caryl adore jardiner. Elle suit également des cours d'Aqua-Step et de Zumba!

Elle joue aussi au golf depuis 20 ans. En 2011, elle n'a malheureusement pas joué au golf de l'année, mais cette année elle a bien l'intention de profiter de toutes les occasions qui se présenteront!



Caryl Long
Représentante du service à la clientèle

Revue du budget fédéral

Plan d'action économique 2012

Le 29 mars 2012, le ministre des Finances Jim Flaherty a déposé son septième budget contenant des mesures pour l'élimination du déficit budgétaire fédéral d'ici 2016. Le budget est appelé Plan d'action économique 2012. L'impact du budget sur le traitement de la paie par les employeurs est relativement faible.

Les questions qui touchent le traitement de la paie sont, entre autres, l'allègement du fardeau de l'observation des obligations fiscales, des changements minimes au programme d'assurance-emploi, les régimes de retraite sous réglementation fédérale et l'équité fiscale.

Taux d'imposition

Il n'y aura pas de changement concernant les taux d'imposition, les tranches d'imposition, les crédits personnels de base et les avantages imposables. Le seul changement sera l'application d'une indexation pertinente.

Demandes de renseignements des entreprises à l'ARC

À compter du 16 avril 2012, les entreprises pourront présenter des demandes de renseignements et recevoir des réponses spécifiques à leurs questions par voie électronique en recourant au portail protégé de l'ARC, Mon dossier d'entreprise.

Amélioration de la zone des entreprises

Des modifications apportées au site Web de l'ARC procurent aux entreprises un « guichet unique » et un cheminement clair vers les services électroniques offerts, grâce à une nouvelle page Web axée sur les tâches. Ces modifications permettent aux entreprises de trouver et utiliser plus facilement l'information et les services disponibles sur le site Web de l'ARC.

Nouvelle politique pour les productions tardives

L'ARC a instauré une nouvelle politique administrative pour s'assurer que les pénalités imposées dans le cas de la production tardive des déclarations de renseignements soient appliquées de manière juste et raisonnable. Lorsqu'une entreprise ne peut se conformer en

temps opportun à une obligation en matière de production de certaines déclarations de renseignements, comme les feuillets T4, des pénalités réduites seront appliquées si le nombre de déclarations tardives est peu élevé.

Prolongation du crédit pour l'embauche

Le budget 2012 prolonge pour une autre année le crédit pour l'embauche visant les petites entreprises jusqu'à concurrence de 1 000 \$ par employeur. Un crédit pouvant atteindre 1 000 \$ au titre de la hausse des cotisations de l'assurance-emploi de l'employeur en 2012 par rapport à celles versées en 2011 sera ainsi accordé. Ce crédit temporaire est accordé aux employeurs dont le total des primes de l'AE était inférieur à 10 000 \$ en 2011. L'ARC continuera de calculer automatiquement le crédit pour l'embauche visant les petites entreprises admissibles.

Assurance emploi (AE)

Pour 2011 et 2012, le gouvernement a limité l'augmentation annuelle maximale du taux de cotisation à 5 cents, soit 10 cents de moins que la hausse maximale permise. Le gouvernement présentera des mesures législatives visant à assurer la prévisibilité et la stabilité du taux de cotisation de l'assurance-emploi.

Au cours des prochaines années, l'Office de financement de l'assurance-emploi du Canada (OFAEC) continuera de fixer ce taux, mais le gouvernement limitera les hausses annuelles à 5 cents jusqu'à ce que le Compte des opérations de l'assurance-emploi soit équilibré. Le maximum des gains ouvrant droit à pensions continuera de changer chaque année en fonction des indicateurs économiques utilisés pour déterminer sa valeur.

Le Plan d'action économique de 2012 propose de mettre en place un nouveau projet pilote national d'assurance-emploi qui veillera à ce que les prestataires ne soient pas dissuadés d'accepter du travail pendant qu'ils reçoivent leurs prestations. Le nouveau projet pilote réduira de moitié le taux actuel de

recouvrement et l'appliquera à tous les gains obtenus pendant la période de prestations. Les prestataires de l'assurance-emploi auront donc toujours avantage à accepter du travail, car ils pourront garder une plus grande part de leurs gains pendant qu'ils touchent des prestations. Cette mesure appuiera leurs efforts de recherche d'un emploi permanent.

À compter de 2013, toutes les prestations d'assurance-emploi seront calculées d'après les semaines les mieux rémunérées de l'année précédant la demande de prestations. Le nombre de semaines variera de 14 à 22 selon le taux de chômage régional. Pendant la préparation de cette nouvelle approche, le projet pilote actuel des 14 meilleures semaines de rémunération sera reconduit jusqu'en avril 2013.

Régimes de pension agréés collectifs

Le 17 novembre 2011, le gouvernement a déposé la Loi sur les régimes de pension agréés collectifs. Les régimes de pension agréés collectifs (RPAC) fournissent un nouveau mécanisme de retraite à la fois accessible, de grande envergure et à faible coût à l'intention des employeurs, des employés et des travailleurs autonomes. La Loi sur les régimes de pension agréés collectifs s'appliquera aux employés dans les secteurs assujettis à la réglementation fédérale. Les provinces doivent adopter des lois habilitantes dans leur propre administration pour que les RPAC puissent être offerts à l'échelle du Canada. Les provinces réagissent de façons diverses.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la revue du budget fédéral et son impact sur le traitement de la paie, vous pouvez visiter le site Web de L'Association canadienne de la paie à www.payroll.ca.

Pour avoir accès à la version intégrale du Plan d'action économique 2012, vous pouvez visiter le site Web du Budget 2012 à <http://www.budget.gc.ca/2012/home-accueil-eng.html>.

Activités

Venez nous rencontrer à notre kiosque pendant les congrès et les salons professionnels suivants :

22 avril

Saskatchewan Hotel & Hospitality Association (SHHA)
Salon professionnel : 22 avril, 11 h 30 – 18 h 00
Saskatoon Inn Hotel & Conference Centre
Saskatoon (Saskatchewan)
www.hotelsofsask.com

Du 24 au 26 mai

The BC Chamber of Commerce AGM and Conference
Salon professionnel : 24 mai, 9 h 00 – 17 h 00; 25 mai, 8 h 00 – 17 h 00, 26 mai, 8 h 00 – 12 h 15
Penticton Trade & Convention Centre
Penticton (Colombie-Britannique)
www.bcchamber.org

Juillet

L'Association canadienne de la paie
30e congrès annuel et salon professionnel
Salon professionnel : 3 juillet, 9 h – 17 h
Centre des congrès d'Ottawa
Ottawa, Ontario
www.payroll.ca

Au congrès de L'Association canadienne de la paie, Payworks parrainera le Snack Food Break Canadiana, qui aura lieu le mardi 3 juillet, de 14 h à 16 h.

